

I FORMULATION D'UN MEDICAMENT :

Un médicament est en général composé de deux types de composés :

Le principe actif : qui a un effet thérapeutique sur la maladie à soigner.

Les excipients : espèces chimiques qui n'ont pas d'effet notoires sur la maladie.

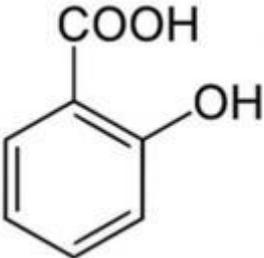
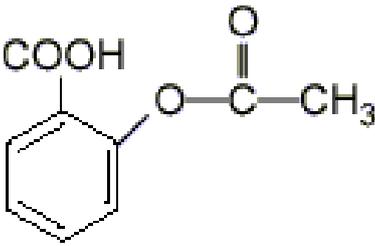
Un même médicament peut être commercialisé sous plusieurs **formes appelées formes galéniques**, comme ici les trois formes de l'aspirine 500 mg .

		
<p>Aspirine en cachets non solubles</p>	<p>Aspirines en cachets effervescents</p>	<p>Aspirine (sous sa forme basique) en poudre soluble.</p>

II ESPECE CHIMIQUE NATURELLE OU SYNTHETIQUE :

Une espèce chimique est naturelle si elle existe dans la nature.

Une espèce chimique est synthétique si elle est fabriquée par l'homme ; elle est dite artificielle si elle n'existe pas dans la nature.

	
<p>L'acide salicylique est une espèce naturelle, on le trouve dans les écorces de saule. Il peut aussi être fabriqué par synthèse</p>	<p>L'acide acétylsalicylique n'existe pas dans la nature, il est fabriqué par l'homme. C'est une espèce synthétique artificielle.</p>

III CARACTERISATION D'UNE ESPECE CHIMIQUE

Une espèce chimique peut être caractérisée par ses caractéristiques physiques ou chimiques :

- Sa température de fusion : (on utilise un banc Kofler)
- Sa température d'ébullition :
- Sa densité : (On mesure sa masse volumique et on divise par celle de l'eau)

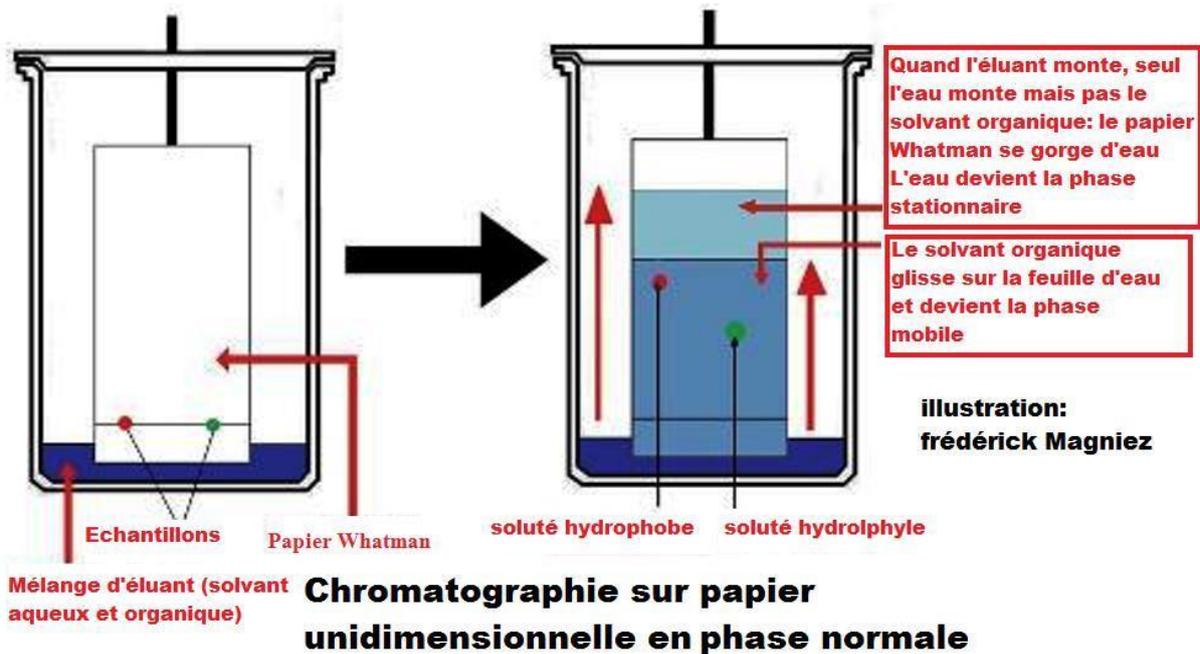
- Son indice de réfraction : (On utilise un réfractomètre, ou loi de Descartes)
- Solubilité : (On cherche la quantité maximale du produits que l'on peut dissoudre dans un litre de solvant.

Chromatographie :

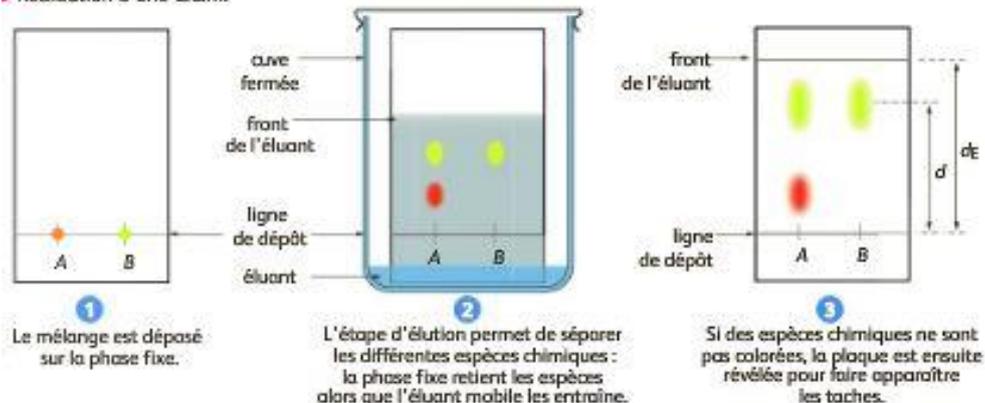
La chromatographie permet la séparation et l'identification d'espèces chimiques.

Les chromatogrammes d'espèces chimiques incolores doivent être révélés après élution.

Exemples ci-dessous :



► Réalisation d'une C.C.M.



L'espèce A contient l'espèce B de couleur verte qui est montée à la même hauteur que la tâche verte de l'espèce A

